

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise 3S - SIREN : 509007274															
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐							
								Exercice N clos le 30/09/2025							
								Brut		Amortissements, provisions		Net			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB			AC								
		Frais de développement		CX			CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires		AF			AG								
		Fonds commercial (1)		AH			AI								
		autres immos incorporelles		AJ			AK								
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL			AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN			AO								
		Constructions		AP			AQ								
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	128 638		AS	51 911				76 727			
		Autres immos corporelles		AT	305 588		AU	149 085				156 503			
		Immos en cours		AV			AW								
		Avances et acomptes		AX			AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS			CT								
		Autres participations		CU			CV								
		Créances rattachées à participations		BB			BC								
		Autres titres immobilisés		BD			BE								
		Prêts		BF			BG								
		Autres immobilisations financières		BH	3 969		BI					3 969			
Total (II)								BJ	438 195		BK	200 995		237 199	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL			BM								
		En cours de production de biens		BN			BO								
		En cours de production de services		BP	28 166		BQ					28 166			
		Produits intermédiaires et finis		BR			BS								
		Marchandises		BT			BU								
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV			BW								
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	800 220		BY					800 220			
		Autres créances (3)		BZ	5 617		CA					5 617			
		Capital souscrit appelé, non versé		CB			CC								
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CD	786 931		CE					786 931			
		Disponibilités		CF	791 113		CG					791 113			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH			CI								
Total (III)		CJ	2 412 046		CK					2 412 046					
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW													
Primes de remboursement des obligations (V)		CM													
Ecart de conversion actif (VI)		CN													
Total général (I à VI)								CO	2 850 240		1A	200 995		2 649 244	
(1) Droit au bail						(2) à moins d'un an		CP	3 969		(3) à + d'1 an		CR	0	
Clause de réserve de propriété - immob.						stocks				créances					

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise				3S - SIREN : 509007274		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :						DA 245 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC
	Réserve légale (3)						DD 24 500
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG 268 149
	Report à nouveau						DH 851 519
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI 281 353
	Subventions d'investissement						DJ
	Provisions réglementées						DK
	TOTAL (I)						DL 1 670 521
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM
	Avances conditionnées						DN
	TOTAL (II)						DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP
	Provisions pour charges						DQ
	TOTAL (III)						DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS
	Autres emprunts obligataires						DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU 226 582
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV 0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 170 195
	Dettes fiscales et sociales						DY 351 628
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ
	Autres dettes						EA 230 317
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB
TOTAL (IV)						EC 978 722	
Ecart de conversion passif						ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 2 649 244	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C
			- Écart de réévaluation libre				1D
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG 1 023 622	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions			dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3		KS	71 966	KT		KU	56 672			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW		KX				
		Matériel de transport					KY	212 793	KZ		LA	78 319			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	9 007	LC		LD	5 469			
		Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes							LK		LL		LM			
						TOTAL III		LN	293 766	LO		LP	140 459		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T			
	Autres participations							8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	3 969	1U		1V	0		
						TOTAL IV		LQ	3 969	LR		LS	0		
Total général (I + II + III + IV)								ØG	297 735	ØH		ØJ	140 460		
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK	128 638	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	291 112	MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	14 476	MU		
		Emballages récupérables et divers					IX		MV		MW	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
						TOTAL III		IY		NG		NH	434 225	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations							IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F	3 969	2G	
						TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 969	2H	
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	438 195	ØM	

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3S						Néant ☒	
Exercice N clos le 30/09/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	36 525	QA	14 075	QB		QC	50 600		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH	110 095	QI	38 031	QJ		QK	148 126		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	4 107	QM	2 736	QN		QO	6 843		
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU	150 727	QV	54 842	QW		QX	205 569		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	150 727	ØP	54 842	ØQ		ØR	205 569		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT	3 969	UV	3 969	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	800 220	800 220			0
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY	1 381	1 381			0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	3 101	3 101			0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN					
		Divers				VP	919	919			0
		Groupe et associés (2)				VC					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	215	215			0
	Charges constatées d'avance				VS						
TOTAUX					VT	809 805	VU	809 805	VV	0	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2	3	4			
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)									
		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	453 164	226 582	226 582			0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	89 000	44 500	44 500		0	
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	170 195	170 195		0	0	
		Personnel et comptes rattachés			8C	4 277	4 277		0	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	168 241	168 241		0	0	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	44 280	44 280		0	0	
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	135 230	135 230		0	0	
		Obligations cautionnées			VX						
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	0	0		0	0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J						
		Groupe et associés (2)			VI	222 972	222 972		0	0	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	7 345	7 345		0	0	
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ						
		Produits constatés d'avance			8L						
TOTAUX					VY	1 294 704	VZ	1 023 622	271 082	0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	226 582	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : 35				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 30/09/2025					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	281 353				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB					
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE	12 672			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	12 672	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX				XW	2 987	
	Amendes et pénalités			WJ	2 987	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY					
	Impôt sur les sociétés									I7	75 560				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8					
				- imposées au taux de 0%						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		Zones d'entreprises		SW		WQ			
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
TOTAL I										WR	372 572				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
				- imposées au taux de 0 %						WH					
				- imposées au taux de 19 %						WP					
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW					
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
				Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)			2A		XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY			
	Majoration d'amortissement											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF				
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC						
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)			XG				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD									
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL												
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	
TOTAL II										XH					
III - RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	372 572						
				Déficit (II-I)						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	372 572	XO					

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	723 175		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
										- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	144 658			Dividendes		ZE	24 500		
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions		ZF			
	Total I			ØF	867 833			Report à nouveau		ZG	843 333		
										Total II		ZH	867 833
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ	42 254				
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	30 255	38 219			
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	59 167	56 112			
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU	47 791				
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	4 773	531			
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		4 432			
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	340 708	301 063			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	482 694	400 357				
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	3 496				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS			9Z	920	584			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	4 416	584			
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	124 468	153 880				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3 101	124 101				
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	386 853					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS						
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK						
	Numéro de centre de gestion agréé XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA				Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL						
					Plus values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD				Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO						
					Plus values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère JJ						

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : 3S Néant ☒

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐
--	--------------------------	--	--------------------------

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>3S</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>3S</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

3S

Société à Responsabilité Limitée au capital de 245 000 €
5 IMP BENJAMIN FRANKLIN, 31140 LAUNAGUET
RCS de TOULOUSE B 509 007 274



**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
de l'exercice clos le 30/09/2025**

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 16/03/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

**Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 281 353 €**

De la manière suivante :

Affectation de 281 353 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 1 132 872 €.

Versement de 24 500 € en dividendes :

- dont 24 500 € provenant du Bénéfice de l'exercice.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques y ayant droit, en application de l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**